

**FICHE DE POSTE**  
**RECRUTEMENT DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES ASSOCIÉ**  
**ENSA TOULOUSE**  
**SESSION 2025-2026**

**Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur·es handicapé·es**

<b>Intitulé du poste (F/H) : Maître de Conférences Associé des ENSA</b> Champ disciplinaire : Ville et territoires (VT) Discipline : Urbanisme et Projet Urbain (UPU)	Catégorie statutaire : A <b>2025_MCFA_VT_1</b> <i>Date de la prise de fonction /</i> <b>01/09/2025</b>
---	---

**Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche**

**Emploi(s) Type : Enseignant·e-chercheur·e enseignant dans le supérieur –RCH03A**

**Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

**École nationale supérieure d'architecture de Toulouse**  
83 rue Aristide Maillol - BP 10629 - 31006 Toulouse Cedex 01

**I - Missions et activités principales**

Le/la maître de conférences associé(e) rejoindra le collectif des enseignant(e)s-chercheur(e)s de L'ENSA Toulouse et travaillera en collaboration avec les équipes de toutes les disciplines. Il/elle sera appelé(e) à intervenir en formation HMONP et en formation initiale.

**1. L'enseignement(e) aura en charge des responsabilités concernant la formation à l'HMO-NP.**

Les charges pédagogiques s'inscrivent dans le cadre d'une formation en alternance, en lien avec le contexte et le milieu professionnel. La responsabilité pédagogique de la formation HMO-NP est en lien étroit avec les enseignements d'urbanisme et de projet urbain. A l'heure où la formation en alternance devrait se développer au sein des ENSA, elle permet des ponts et des améliorations constantes entre formation initiale et formation spécialisée.

1.1 Il/elle est garant(e) de la cohérence générale du programme de formation. Il/elle élabore, en collaboration avec l'administration (ou la direction des formations), le dossier de demande d'habilitation de la formation (formation habilitée pour 5 ans depuis l'année 2021-2022).

1.2 Il/elle organise et met en œuvre le programme pédagogique habilité dans sa partie théorique qui se décline en plusieurs sessions :

- Recherche des intervenants internes et externes et organisation de leurs interventions (150 heures de cours et de TD) ;
- Accueil des intervenants, suivi et coordination des sessions ;
- Interventions ponctuelles selon les thématiques ;

- Organisation et animation de tables rondes ;
- Préparation des examens, soutenances, sessions de rattrapage ;
- Coordination avec le service administratif : calendrier, gestion des documents, préparation des contrats des intervenants, organisation des examens ;
- Mise en œuvre du dispositif d'évaluation de la formation.

1.3 Il/elle assure la mise en œuvre de la partie pratique de la formation et de la mise en situation professionnelle (MSP) dans les agences :

- Suivi des missions des tuteurs professionnels et coordination des directeurs d'étude ;
- Mise en concordance des volets théoriques et pratiques de la formation ;
- Veille juridique, administrative, économique en lien avec les enjeux de la maîtrise d'œuvre ;
- Évaluation, adaptation et évolution des contenus pédagogiques en lien avec le milieu professionnel ;
- Lien avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Occitanie CROAO.

## **2. L'enseignant(e) sera appelé(e) à intervenir en formation initiale au sein d'enseignements qui portent sur les métiers des architectes.**

Dans un contexte marqué depuis une vingtaine d'années par une transformation des métiers de la fabrique urbaine et des territoires, les enseignements proposés auront pour objectif de rendre plus concret la pratique des métiers de l'architecture et de dresser en cohérence avec la stratégie nationale pour l'architecture (2025-2029) des perspectives multiples de pratiques professionnelles.

2.1 En Licence, troisième année, il/elle assurera un cours magistral sur la diversité des pratiques professionnelles ; en lien avec ce cours, il/elle encadrera en troisième année un groupe d'étudiants pour approfondir selon des approches interdisciplinaire la connaissance d'une pratique professionnelle de l'architecte : maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage, urbanisme, scénographie, etc.

2.2 En Master, il/elle assurera un cours magistral sur l'environnement professionnel de l'architecte, à travers l'identification de ses partenaires et l'analyse de leurs liens dans le cadre du projet architectural et urbain. Dans ce cadre-là, il/elle pourra également développer une intervention dédiée à l'économie du projet et aux montages budgétaires d'une opération ;

2.3 En Master, il/elle participera à un cours de cultures architecturales permettant aux étudiants de découvrir une diversité d'auteurs, et de registre d'écriture, sur l'architecture, l'urbanisme, le paysage ;

2.4 En Master, il/elle animera un module d'enseignements techniques et socioéconomiques dont l'objectif est d'aider les futurs diplômés dans la définition de leur projet professionnel et l'identification de compétences qui leur sont propres ;

## **3. L'enseignement(e) participera à l'encadrement pédagogique du projet architectural, urbain et paysager au sein d'équipes pluridisciplinaires.**

3.1 Au S8, il/elle participera à l'atelier : "L'espace entre les choses, limites à ménager". L'atelier porte sur l'espace public pris comme espace construit, sensible et social. L'enseignant(e) travaillera au sein d'une équipe pluridisciplinaire, ouverte sur l'expérimentation avec des artistes. Il/elle s'inscrira ainsi dans une démarche d'atelier tournée vers le collectif et portée par une pédagogie qui s'appuie sur l'éducation populaire et la pédagogie coopérative.

3.2 Au S7-S9, il/elle rejoindra l'équipe de l'atelier "Composition critique". Cet enseignement s'inscrit dans une démarche d'appropriation critique des processus de composition de l'architecture et de la ville. Il propose aux étudiants de conforter et d'approfondir leur savoir opérationnel dans la conduite des projets en utilisant plusieurs outils de conception : mise en travail des sites, analyse

active et cartographies, conception par précédents, ressources compositionnelles des technologies constructives (séries, grilles, répétitions...).

3.3 L'enseignant(e) interviendra également dans l'atelier de PFE "extrêmes contemporains" au S10 qui s'inscrit dans la continuité de cet atelier.

#### 4. Autres charges

En Licence, troisième année, il/elle pourra encadrer des rapports de licence permettant à l'étudiant de dresser un bilan personnel sur son parcours scolaire, personnel et professionnel.

Il/elle pourra être amené(e) à participer à l'encadrement des rapports de stage.

En HMO-NP, il/elle assurera le suivi en tant que directeur/trice d'études d'ADE dans le cadre de la formation HMO-NP.

L'enseignant(e) participera aux jurys de fin de semestre et de fin de cycle ainsi qu'autres jurys (HMO-NP, etc.).

#### Organisation des journées d'enseignement :

Enseignements	Heures TD	Heures CM	Total heures
1. Coordination formation HMONP, 5 sessions d'une semaine intensive, selon le calendrier de l'école	96		96
2.1 UE S553 : "Découverte métiers", CM et TD les vendredis 9h00-11h00 (10 séances) selon le calendrier de l'école	12	8	25
2.2 UE S851 : "Environnement professionnel 1", CM les vendredis 10h00-13h00 (5 séances) selon le calendrier de l'école		15	24
2.3 UE S721 : "Cultures architecturales", CM les vendredis 11h15-13h15 (3 séances) selon le calendrier de l'école et l'organisation de l'équipe pédagogique		7	11
2.4 UE S962 : "Savoirs techniques et socioéconomiques – Projet professionnel", TD les mercredis 8h30-12h30 (10 séances) selon le calendrier de l'école	39		39
3.1 UE S811 : Atelier de projet "L'espace entre les choses, limites à ménager", les jeudis 9h00-18h00, selon le calendrier de l'école et l'organisation de l'équipe pédagogique	60		60
3.2 UE S711-911 : Atelier de projet "Composition critique", les jeudis 9h00-18h00, selon le calendrier de l'école et l'organisation de l'équipe pédagogique	50		50
3.3 UE S1011 « Extrême contemporain », selon l'organisation de l'équipe pédagogique	15		15
<b>Total</b>	267	35	<b>320</b>

#### II - Obligations de service de l'enseignement

320 heures équivalent TD pour 36 mois (du 1er septembre 2025 au 31 août 2028).

Au-delà des 320 heures de face à face pédagogique, l'enseignant recruté pourra, en tant que maître de conférences associé, être sollicité dans le cadre de ses obligations de service pour

participer aux entretiens d'admission, à la journée portes ouvertes, à des jurys ou à des commissions.

Ce poste de MCFA est destiné à renforcer la formation initiale et HMONP. Par ce regard croisé l'enseignant recruté contribuera à soutenir la diversité des parcours professionnels pour les architectes, objectif affiché dans la stratégie nationale pour l'architecture (2025-2029).

Ce poste est ouvert pour trois années consécutives 2025-2028 sans préjuger de son maintien ultérieur.

### **III - Titre, diplômes et expériences souhaitées au regard du poste :**

- Diplôme d'architecte HMO-NP ou DPLG
- Le candidat disposera d'une expérience solide en tant qu'architecte : maîtrise d'oeuvre et autres pratiques professionnelles
- Le candidat possèdera une expérience pédagogique explicite de l'enseignement dans une école d'architecture.

### **IV - Présentation générale de l'école**

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants. Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis.

En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel. Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

A travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoi.

### **V - Dossier de candidature :**

- Un CV faisant ressortir ses expériences pédagogiques et de praticien (2 pages maximum)
- Un dossier de références présentant sa pratique professionnelle et son expérience pédagogique (30 pages maximum)
- Une note pédagogique (4 pages maximum)

- Une copie de la carte d'identité
- Une copie du diplôme d'architecte

**Date limite pour la remise du dossier : vendredi 20 juin 2025**

Après sélection des candidatures, une audition sera organisée début juillet. Les candidats retenus seront informés par l'administration de l'établissement de la date et de l'heure au plus tard 4 jours avant l'audition.

Le dossier de candidature est à adresser à :

[rh@toulouse.archi.fr](mailto:rh@toulouse.archi.fr)

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.